



Bahreïn : Déportation de Cheik Khojasteh après la révocation de sa nationalité

22 Février 2016 - Les autorités bahreïniennes ont déporté Cheikh Mohammed Hasan Ali Hussain (Khojasteh) suite à une cour d'appel de décision. Cheikh Khojasta est l'un des plus de 100 Bahreïnais dont la citoyenneté a été révoquée par une décision administrative du ministère de l'intérieur. Le Centre Bahreïni pour les droits de l'homme (BCHR), le Centre européen pour la démocratie et les droits de l'homme (ECDHR), l'Institut du Bahreïn pour les droits de l'homme et la démocratie (BIRD), l'Organisation pour la Justice et les droits de l'Homme (BCNUDH), les Américains pour la démocratie et les droits de l'homme au Bahreïn (ADHRB) condamnent fermement la déportation de Cheikh Khojasta et expriment leur profonde préoccupation face à la déportation imminente de d'autres Bahreïnais qui ont été arbitrairement dénaturés par le gouvernement de Bahreïn.

En Janvier 2015, les autorités de Bahreïn ont émis une décision administrative de révoquer la citoyenneté de Cheikh Khojasta et 71 autres Bahreïnais. Beaucoup de ceux dénaturés étaient des membres dans des institutions civiles, y compris les militants des droits de l'homme, des journalistes, des exilés politiques, des personnalités religieuses et de l'opposition. Dans sa déclaration, le ministère de l'Intérieur a cité la révocation de la citoyenneté comme une punition à ceux qui ont commis des «actes illégaux», y compris, entre autres, à ceux qui ont diffamé l'image de l'Etat, ou qui ont incité contre l'Etat et ont fait des propagandes de fausses nouvelles à entraver les règles de la constitution ", ainsi que ont diffamé envers les pays frères. "Aucun de ces individus a été inculpé ou traduit en justice pour ces allégations.

Peu de temps après la décision, Cheikh Khojasteh a été convoqué au tribunal pénal et inculpé En mai 2015 de « résidence illégale », le tribunal a ordonné son déportation et à une amende de BHD100; la cour d'appel a confirmé l'ordonnance d'expulsion le 18 Février 2016. Le 21 Février, la Direction de l'immigration, de passeports et de la citoyenneté de Bahreïn a convoqué Cheikh Khojasteh pour l'informer qu'il était en état d'arrestation et que l'exécution de sa peine était imminente. Il a ensuite été expulsé de Bahreïn pour le Liban.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement arbitrairement exile des dirigeants chiites. De même, en 2014, les autorités bahreïniennes ont déportés de force un autre religieux chiite, le cheikh Hussein Najati. Cheikh Najati avait sa citoyenneté révoquée par une décision administrative en 2014. Aujourd'hui, il existe au moins dix Bahreïnais apatrides et qui sont à risque d'expulsion par les autorités bahreïniennes.

En 2014, le gouvernement de Bahreïn a modifié ses lois sur la citoyenneté et la lutte contre le terrorisme afin de permettre la dénaturalisation des personnes condamnées pour des infractions liées au terrorisme, au sens large afin d'inclure des activités protégées par les droits internationaux de la liberté d'expression et de réunion. En Août 2014, un tribunal de Bahreïn a publié la première phrase de dénaturalisation en révoquant la citoyenneté de huit personnes. Depuis lors, les autorités bahreïniennes ont révoqué la citoyenneté d'un total de 260 citoyens, soit par des décisions administratives ou par ordonnance du tribunal. Dans la majorité de ces cas, les accusés ont été soumis à la torture et à d'importantes violations de leurs droits à une procédure régulière et à un procès équitable.



La majorité de ceux dont la citoyenneté leur a été dépouillée ont également été rendus apatrides. Les apatrides n'ont pas de droits reconnus au Bahreïn, et la possibilité à obtenir, à conserver un logement, à avoir un emploi ou une représentation juridique, ou des services bancaires et de l'aide médicale sont tous sévèrement resserrés. Le Bahreïn a violé l'article 15 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui protège le droit à une nationalité et stipule que «nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité».

Nous, les ONG soussignées, considérons les actes de révocation de la citoyenneté et la déportation de Cheikh Khojasteh un outil d'intimidation utilisé par le gouvernement de Bahreïn afin de faire taire la dissidence et restreindre davantage l'exercice de la liberté d'expression et de réunion.

Nous demandons donc au gouvernement de Bahreïn immédiatement de :

- Permettre au Cheikh Mohammad Khojasta de revenir au Bahreïn;
- rendre la nationalité à tous ceux dont la citoyenneté a été arbitrairement révoqué pour des motifs à caractère politique depuis 2011, y compris celle de Cheikh Mohammed Khojasta.
- Adhérer à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.